



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4291**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Parilly - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune de Bron et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4291**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à la Commune de Bron et à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 38 250 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP du quartier Parilly à Bron pour l'année 2013.

Le programme d'actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie :

- poursuivre la valorisation de l'image du quartier et développer son attractivité au quotidien, pour les habitants actuels et futurs,
- améliorer le traitement de la mécanique sauvage, des épaves et des encombrants,
- accompagner le renouvellement urbain, agir en amont, en aval et pendant toute la phase opératoire,
- renforcer et optimiser les modes de gestion existants,
- territorialiser les actions à conduire,
- rendre compte et évaluer.

- favoriser la participation des habitants facteur de lien social :

- conduire des actions de formation de sensibilisation et de responsabilisation des habitants et des usagers,
- positionner la Maison du Projet comme un outil d'explication permanente du projet urbain,
- soutenir les agents de proximité.

- améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 111 000 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 38 250 € net de taxes réparti comme suit :

- 26 250 € au profit de la Commune de Bron,
- 12 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier Parilly sur la Commune de Bron pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 250 € net de taxes répartie comme suit :

- 26 250 € au profit de la Commune de Bron,
- 12 000 € au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron et l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 657 341 et 65737 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.